

Je vous remercie Monsieur le premier président.

Mesdames et messieurs,

soyez les bienvenus dans cette magnifique salle où nous avons la satisfaction de pouvoir reprendre la tradition, à la cour, du serment d'avocats « corps présents » avec vos proches, vos familles et vos amis.

Avant les réquisitions d'usage Madame la procureure générale et tous les membres du parquet général vous adresse leurs plus vives et chaleureuses félicitations.

Au terme d'un parcours universitaire long et difficile, vous avez présenté avec succès l'examen d'entrée à l'école des avocats de Rhône Alpes (l'EDARA) pour y suivre une formation de qualité.

Cette réussite s'est confirmée lors de votre scolarité et des stages que vous avez effectués, vous voilà donc, dans un instant, avocats.

Vous êtes de curieuses jeunes femmes et d'étranges jeunes hommes qui vous présentez à rebours de ce que l'on croit de la jeunesse de notre époque, à qui collent l'image de la toute-puissance de l'individu qui ne réclame que ses droits.

Vos futurs clients viendront vous voir pour faire reconnaître leurs droits ou pour vous demander de défendre leurs droits.

Curieux jeunes gens disais-je parce que vous avez choisi le devoir.

Quand tout à l'heure vous allez chacun à votre tour jurer solennellement d'exercer vos fonctions avec:

dignité    conscience    indépendance

probité    et humanité

vous allez décider de vous soumettre à un corps de principes qui vous guidera, et parfois vous enfermera, pour le restant de votre vie professionnelle.

Si vous pensiez que devenir avocat c'était atteindre la liberté : autant vous le dire tout de suite c'est raté,

et en plus vous choisissez un rapport asymétrique avec vos mandants qui eux ne prêteront pas serment devant vous :

ils pourront vous mentir

ils pourront penser que vous n'êtes qu'un distributeur de services

il pourront vouloir avoir barre sur vous

ils pourront vouloir faire de vous leurs complices, en pensant s'abriter derrière la protection dont bénéficie votre secret professionnelle.

et vous, en face, vous mesurerez combien les principes auxquels vous adhérez sans difficultés aujourd'hui vous obligent.

Par exemple

**La dignité** qui se réfère aux usages dans votre vie professionnelle, mais aussi à votre comportement dans votre vie personnelle,

à cause des répercussions que cette dernière peut avoir sur la réputation de votre profession.

**La probité** qui vous protège de la tentation, mais, vous le verrez, qui ne décourage pas les tentateurs.

**L'humanité**, qui au quotidien ne vous pèsera pas, mais qui restera l'obligation à laquelle vous devrez puiser face à ceux qui la méprisent ou qui font tout pour ne pas la mériter

Cependant vous aurez une grande force:

vous appartiendrez à une confrérie à la tête de laquelle il y a un bâtonnier,

je salue ici la présence des 5 bâtonniers du ressort de la cour,

Bâtonnier qui est certes chargé de veiller particulièrement au respect par les avocats de la discipline et des obligations déontologiques, qui sont regroupées au sein du règlement intérieur national.

Mais qui est surtout celui ou celle vers lequel vous pouvez, non vous devez, vous tourner chaque fois que vous avez un problème.

Tous ici nous savons que le mot bâtonnier vient de ce que le premier des avocats

de chaque confrérie portait le bâton; emblème de celle-ci.

Le bâton pour ceux qui marchent, comme pour le berger, a pour fonction d'éloigner les serpents sur le chemin et de soutenir celui qui avance.

Donc chaque fois que vous suspecterez la présence d'un serpent, que vous le verrez et même qu'il vous aura mordu tournez-vous vers votre bâtonnier.

Armés de ce serment, de la présence de vos confrères et de votre bâtonnier vous allez être des avocats.

Etre avocat est un état "le plus bel état du monde" disait Voltaire qui aurait voulu être avocat.

Cet état, vous n'y pourrez rien, vous habitera depuis le premier jour de votre serment jusqu'à votre dernier souffle.

Vous serez avocats dans le secret de votre cabinet, dans vos écrits, dans vos prises de position, dans vos engagements, dans la publicité des audiences, devant les micros et les caméras dans les salles des pas perdu, sur les plateaux des médias et dans l'intimité de votre vie personnelle.

Le jour et la nuit. Les jours de fièvre comme ceux de repos.

Vous ne cesserez plus jamais d'être avocat, d'être Maître.

Maître, si les professionnels connaissent l'origine des clercs laïcs au mot Maître, pour vos clients ce titre voudra surtout dire que vous êtes le maître de leur destinée.

On vous apportera des faits et beaucoup d'affects que vous serez chargés de mettre en ordre pour les traduire en droit à présenter à vos confrères ou vos consœurs, et aux magistrats.

Vous exercerez dans un métier qui a changé, dans lequel les échanges deviennent électroniques, sont traçables et dans lequel, si la plaidoirie garde toujours une importance, elle n'est devenue qu'un des éléments du puzzle.

Vous aurez aussi à utiliser d'autres voies que les tribunaux comme la négociation ou la médiation, et parfois vous aurez la difficile tâche de déconseiller l'action en justice, et surtout de devoir expliquer et faire accepter ce renoncement.

Certains d'entre vous privilégieront le conseil. Ils feront tout pour que la qualité de la rédaction de leurs actes épargne à leurs clients la fréquentation des tribunaux, où eux-mêmes ne viendront que peu ou pas du tout.

Pour ceux qui feront le choix du palais vous devrez faire l'apprentissage des codes et usages de nos fonctions. Vous serez accueillis par les magistrats du siège et du parquet ainsi que par le représentant du greffe. Je vous souhaite d'entretenir avec ceux d'entre nous que vous croiserez au cours de vos carrières des relations empreintes de respect mutuel, de loyauté, de courtoisie.

Aux audiences, ceux-là connaîtront le lot des longues attentes qui peuvent maintenant grâce à internet et à la Wifi servir à travailler, ou à regarder TIK TOK, avec la difficulté de se retenir de pouffer de rire.

Dans ce métier à l'instar des comédiens vous connaîtrez autant le stress que le trac. On note d'ailleurs une grande similitude d'attitudes entre ces deux professions.

Quand viendra le moment de plaider, guidé par vos principes, vous défendrez la cause de votre client en ne pratiquant ni le mépris ni l'invective à l'égard de quiconque, vous évitant ainsi de confondre prétoire et hôtel des vanités.

Vous connaîtrez autant de victoire que de moments où celle-ci ne sera pas au rendez-vous et vous vous apercevrez à la fin de votre carrière, sauf exceptions, que vous étiez dans un jeu à somme nulle.

A ce moment-là vous aurez été une ou un jeune avocat, une ou un avocat mûr, mais jamais une ou un avocat las, tant il est vrai que quand on regarde des avocats très anciens ce qui frappe c'est leur vitalité.

Au moment de déposer votre robe, vous remémorant le service que vous aurez offert à vos clients et à la justice, malgré les triomphes qui seront passés, les égratignures qui auront cicatrisé et les déceptions qui elles aussi se seront évaporées, il vous restera le souvenir de ce jour et la fierté de vous être engagé:

pour embrasser cette mission au cœur de la justice,

qui vous aura grandi si vous l'avez honoré,

parce que vous lui aurez donné sa pleine mesure avec "dignité conscience indépendance, probité et humanité".

Monsieur le premier président de la cour, Mesdames de la cour

vu l'article 3 de la loi du 31 décembre 1971 régissant la profession d'avocat

j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise recevoir le serment des nouveaux avocats du ressort de la cour d'appel de Lyon présents à votre barre

me donner acte de réquisition

et dire que du tout sera dressé procès-verbal.